



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 28 JUIN 2007

Présidence : M. Jean-Marc MAYOR
42 membres présents à l'appel
(5 arriveront en cours de séance)

Le Président, M. J.-M. MAYOR, ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux. Il relève la présence de Mlle FOGOZ secrétaire municipale, de Mme CHABLOZ boursière et de MM. GAMBONI et WARNERY du service technique.

Messieurs HALDY et MONOD, Députés, se sont excusés.

Mme N. BRISSOT-CARREL du Régional arrivera ultérieurement.

1. APPEL

Présents :	42 membres
Arrivés en cours de séance :	5 membres
Excusés :	10 membres

Les conseillers excusés sont : MMES PINTO, RODONDI, MM. BELARDINELLI, DUMAS, IUBATTI, MONSUTTI, MORET, OSTERTAG, RECCHIA, WINKLER.

Mme DE WATTEVILLE, MM. BENOIT, DELAPLACE, NOVELLI et TRUMIC sont arrivés en cours de séance.

Avec 42 membres présents à l'appel, le quorum est atteint. Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. MAYOR précise que le point N° 2 est supprimé. M. RANDIMBISON, suppléant, a démissionné le 26 juin 2007. Les suppléants suivants : M. GUTH et M. FAVRE, se sont excusés.

L'ordre du jour, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

Avant de passer au vote relatif au procès-verbal, le Président donne lecture d'un complément demandé par M. GENAINE.

Page 11, 4 lignes avant la fin – après « demande de passer au vote à bulletin secret » - il faut ajouter un nouveau paragraphe :
« M. MAYOR soumet cette demande à l'assemblée conformément à l'art. 81 du Règlement. Plus de 5 conseillers appuient cette procédure ».

M. CHAPALAY précise qu'à la page 1, M. RIME du Régional se prénomme « Gilbert » et non « M ».

M. SEEGER précise qu'à la page 5, 2^{ème} alinéa, il s'agit du « 1^{er} mai » et non du « 8 février dernier ».

M. FARDEL demande une modification de texte à la page 7 du point 8, 5^{ème} alinéa :
Suppression de l'ensemble du paragraphe et remplacement par :
« Mme Schiesser lit les réponses de la Municipalité aux questions et propositions présentées dans les deux rapports des commissions ».

M. TURATTI demande une modification de texte à la page 9 du point 8, 8^{ème} alinéa :
Suppression de l'ensemble du paragraphe et remplacement par :
« A la reprise des débats, M. Turatti précise qu'une discussion informelle a eu lieu durant les 15 minutes d'interruption de séance entre 2 membres de la Municipalité et tous les membres des 2 commissions (CCU et CT). Afin que le débat ne reste pas bloqué sur des questions de procédures, il propose que la discussion se poursuive sur les questions fondamentales et techniques de ce préavis ».

M. JAN désire ajouter une précision à la page 9 du point 8, 12^{ème} alinéa :
«...et c'est souvent sous pression que le conseil doit voter sur un objet d'importance ».

M. TURATTI désire apporter une modification à la page 10 du point 8, 9^{ème} alinéa :
Suppression de l'ensemble du paragraphe et remplacement par :
« M. Turatti remercie Monsieur le Syndic pour avoir apporté « de l'eau au moulin » de la CCU, notamment sur le point spécifique de l'élargissement nécessaire du projet à l'ensemble du quartier. La question fondamentale que le Conseil doit se poser ce soir est de savoir si une augmentation de la densification de cette zone, en y incluant la parcelle 315 est souhaitable. En effet, la CCU et la CT ont poussé leurs réflexions dans un sens global et non pas minimaliste. Une réflexion globale, à contrario de celle proposée par morcellement, ne permettrait à personne de passer en second plan !
La question que chacun d'entre nous doit se poser avant le vote est d'identifier l'intérêt public général en jeu et de faire la pesée des intérêts entre le projet présenté par la Municipalité et le projet de vision stratégique générale proposé par les commissions. »

Le **procès-verbal** de la séance du 31 mai 2007 est accepté avec les modifications demandées à la majorité moins trois abstentions.

Le Président remercie, au nom de l'assemblée, la secrétaire pour son travail.

3. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL

M. MAYOR donne les informations suivantes :

« Le 3 juin dernier, notre collègue, M. MONSUTTI a perdu son fils. Afin de respecter le désir de la famille, qui voulait que les obsèques aient lieu dans l'intimité, j'ai écrit une lettre en votre nom à tous et je me suis abstenu de participer à la cérémonie.

Le 8 juin, j'ai participé avec M. MOSER à l'assemblée générale du Fonds Intercommunal de soutien aux Institutions culturelles de la Région lausannoise.

Le 17 juin, le Bureau a procédé au dépouillement des trois objets soumis aux Vaudois. Je vous rappelle les résultats :

5 ^{ème} révision de l'AI :	469 oui	440 non
Jours fériés :	685 oui	221 non
Parole aux communes:	272 oui	611 non

Je remercie chaleureusement Mlle FOGOZ pour avoir élaboré et mis à notre disposition le document « A à Z – Sigles et Abréviations » qui nous aidera à naviguer dans les méandres des sigles contemporains.

PROCHAINES VOTATIONS

L'été passant souvent très vite, je vous informe que les prochaines votations auront lieu le 21 octobre 2007 :

- Elections au Conseil national
- Elections au Conseil des Etats
- 2 scrutins cantonaux (Service des automobiles + Art. 179 CO).

Le 11 novembre 2007 est prévu pour un éventuel 2^{ème} tour.

Je rappelle que nous aurons besoin d'un maximum d'effectifs pour mener à bien le dépouillement de ce scrutin.

Je remercie par avance celles et ceux qui seront convoqués de leur compréhension et de leur collaboration.

Pour les personnes qui ne pourraient être présentes, merci de nous en informer dans les meilleurs délais, de manière à ne pas mettre en péril l'organisation de ces dépouillements. »

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. MAYOR cède la parole à M. G. MUHEIM, Syndic.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

J'ai le plaisir de vous apporter le très cordial salut, enfin estival, de votre Municipalité. Après avoir mis, ces dernières semaines, passablement d'eau dans notre vin en formation, le ciel a retrouvé notre couleur préférée, celle annonçant les vacances; tel est du moins notre souhait.

D'ores et déjà un grand merci de la part de toutes les personnes présentes, à l'égard du personnel communal, qui agrémente notre fin de soirée, avec la broche devenue traditionnelle. Le public ici présent fait aussi partie de nos invités pour partager le repas.

Je commencerai mes communications par un scoop pour celles et ceux qui n'ont pas écouté la radio : Lavaux, vignobles en terrasses, est inscrit depuis ce matin au patrimoine mondial de l'UNESCO. Belmont, qui rejoindra le district de Lavaux dans six mois, pourra ajouter sur sa belle carte de visite qu'elle est non seulement la 1ère commune viticole de Lavaux ... en venant par l'autoroute ... mais aussi et surtout un partenaire reconnu dans cette démarche d'inscription.

Personnel communal

Notre collaboratrice Monique NICOLIER, fidèle à son poste depuis 25 ans, et jamais malade malgré un état de santé des plus fragile, a chuté bien involontairement, avec pour conséquence une absence de 6 mois environ. Si nous lui souhaitons un plein rétablissement, nous remercions aussi sa collègue, Mme Christiane GENTON, qui a accepté d'augmenter son temps de travail pour assurer la bonne marche du service.

Début de cette année, nous vous avons informés que notre nouvel apprenti, Yannick FAVRE, avait décidé de prendre une autre orientation professionnelle. Ce 2ème poste, appelé de ses vœux par votre Commission de gestion, a été remis au concours. Conformément à notre pratique bien « Cancoirde », nous avons écrit à tous les jeunes de Belmont pouvant être concernés. Nous avons reçu une dizaine de réponses, dont trois de l'extérieur. Sous la haute surveillance de notre maîtresse d'apprentissage, Mlle FOGOZ, mais avec l'appui de notre apprentie Jessica TSCHABOLD, 3 candidates ont été invitées à faire un stage. Le poste vacant d'apprenti de 1ère année a été attribué à Sebastiana DARAIO, habitant à la route d'Arnier.

Une des candidatures que nous avons reçue provenait d'une jeune fille cherchant un poste d'apprentie, mais en vue de faire une Maturité professionnelle intégrée. Cette formation débutant directement en 2ème année d'apprentissage, la Municipalité a décidé de créer un 3ème poste au sein de l'administration, répondant en cela aux appels des instances cantonales et fédérales.

Après audition, nous avons décidé d'engager Lucie GAMBONI, fille de notre collaborateur. Sa formation spécialisée fait qu'elle ne passera pas par le Service technique, de même que Jessica TSCHABOLD n'a pas eu à passer au Service de conciergerie.

Parallèlement à cette intensification formative de jeunes par notre administration, la Municipalité a préavisé favorablement à l'accueil de JAD, jeunes adultes en difficultés, âgés de 18 à 25 ans, pour des stages au sein de nos Services extérieurs.

Projet agglomération Lausanne Morges (PALM)

La convention de collaboration entre les communes signataires du PALM prévoit, deux fois par année, une Conférence d'agglomération. Votre Municipalité s'est proposée d'organiser la 1ère Conférence, qui aura lieu le 23 octobre prochain aux Bas-Monts. Cette opération sera couplée tout au long de la semaine avec d'autres sujets, moins techniques, mais tout aussi passionnants. Le programme, encore provisoire, prévoit la présentation à notre population du projet « mammoth » lausannois « Métamorphose », un autre soir aurait pour thème « les anciens présentent Belmont », enfin nous essayons d'organiser une soirée sous le titre de « familles et école de demain ».

Comme notre Refuge ne peut pas accueillir plus de 60 convives, mais que le site incite à la convivialité, nous avons décidé d'accueillir aux Bas-Monts l'Agora Mobile de Prorégio, institution financée principalement par les Pouvoirs publics romands et qui a pour but de favoriser les échanges entre populations.

Le budget se construit conformément aux prévisions, avec un large soutien de Lausanne Région, de la Capitale, mais aussi de la région morgienne.

Nos habitants et vous serez informés et invités par le biais d'un tous ménages, avant les vacances scolaires d'automne.

Police intercommunale + diverses mesures

Les derniers rapports mensuels ne signalent pas d'événements particuliers sur notre territoire. Les déprédations au Domaine des Bas-Monts ont cessé, depuis que la visibilité nocturne de la police à cet endroit est devenue plus fréquente. Par contre, nous allons poser des panneaux sur le site, rappelant aux usagers nocturnes que s'ils ne voient pas de voisinage, ceux-ci les entendent ! Nous avons d'ailleurs le même souci dans le périmètre de la Grande Salle.

S'agissant du respect du 30 km/h., une campagne de mesures des vitesses va se dérouler jusqu'à fin septembre, au moyen d'un équipement peu visible par l'automobiliste. A l'issue de ces mesures, une information tous ménages sera faite par votre Municipalité. Des discussions sont actuellement en cours avec la Commune de Pully, pour pouvoir effectuer des contrôles radars, une fois la phase informative achevée.

La sécurité de nos écoliers sur la RC 773, dans la zone de Converney, est également un souci. Vu que nombre d'automobilistes ne se sentent pas vraiment concernés par la vitesse de 60 km/h. avant l'entrée de localité, nos enfants sont objectivement en danger, lorsqu'ils traversent la chaussée. Nous avons présenté le problème au Service cantonal des routes, qui a préavisé favorablement à la pose d'un îlot central sur le passage à piétons. Cet îlot sera opérationnel pour la rentrée scolaire.

De même, la Commune de Pully a demandé au service précité que la route cantonale RC 773 qui traverse la forêt soit limitée à 60 km/h. Soumise à l'enquête publique, cette prescription sera prochainement mise en place. Espérons qu'elle calmera les ardeurs de quelques as du volant ou du guidon, dont certains finissent parfois leur trajet dans les berges de la Paudèze.

Promotion Pully Paudex (PPP)

Fin 2006, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil une nouvelle loi, regroupant diverses activités de l'Etat en faveur de l'économie et du tourisme. La conséquence directe pour les communes concerne la taxe de séjour, qu'elles prélèvent auprès des personnes en résidences secondaires et en hôtel.

La nouvelle loi sur l'appui au développement économique vient d'être approuvée par le Législatif cantonal. Elle supprime la perception par le canton de la taxe précitée, en offrant par contre aux communes la possibilité de doubler la leur, pour maintenir globalement les mêmes ressources en faveur de la promotion touristique.

Par contre, elle impose la mise en place d'un règlement communal, pour celles qui souhaitent maintenir la taxe, dont la perception était précédemment légalisée par le biais du règlement cantonal.

Si les montants encaissés à ce jour par Belmont relèvent du symbole, nos voisins de Pully et de Paudex y trouvent des ressources, qui permettent de financer divers aménagements, surtout à buts de promenades. Nos Plans directeurs respectifs ayant pour but commun de mettre en valeur le Vallon de la Paudèze, votre Municipalité a décidé de solliciter l'adhésion de la Commune de Belmont à PPP, acronyme auquel il faudra rajouter la lettre « B ». En cas d'acceptation, nous proposerons à nos Conseils communaux respectifs un règlement commun sur la perception de la taxe de séjour, avec mention des principes d'affectation.

TL et vélos

Les travaux engagés par les tl avec les communes partenaires, afin de permettre aux vélos d'être transportés par les bus, ont abouti.

Moyennant quelques dispositions « basiques », qui donnent par exemple la priorité aux voyageurs, les cyclistes tels que moi, donc très forts ... à la descente, pourront à nouveau enfourcher leur petite reine, sans crainte d'épuisement. Une brochure devrait être prochainement à disposition à l'administration; en attendant, le site Internet des tl vous donnera toute information utile.

De plus, la Municipalité a officiellement demandé à la Direction des tl de prévoir quelques courses de la ligne 47 les dimanches et jours fériés, à ce jour inexistantes. Nous espérons que l'horaire 2008, remanié en fonction de la mise en service du métro m2, nous donnera satisfaction.

Centre de glace de Malley (CIGM)

Lors de la discussion sur notre participation au déficit du CIGM, M. le Conseiller Chapalay avait soulevé la question de la signature individuelle du Directeur. J'ai le plaisir de vous annoncer que le Bureau de coordination de Lausanne Région partage ce souci, quand bien même aucune once de soupçon n'est à l'ordre du jour. Pour l'association, il en va d'un simple principe d'application des règles qui prévalent pour les collectivités publiques. Et comme le CIGM trouve une large part de son financement par les communes, il est normal qu'il soit soumis aux mêmes règles. Cette demande sera donc portée au prochain ordre du jour de l'assemblée des actionnaires.

Préavis « un cheval = une écurie »

Merci à la Commission des finances et à la Commission technique pour avoir communiqué le nom de leur délégué. Reste, sauf erreur, au Bureau du Conseil et aux Commissions de gestion et de l'urbanisme à nous faire connaître le nom de leur délégué. J'avais annoncé des travaux estivaux, et comme Jean Rosset semble avoir décidé d'être des nôtres ...

Je vous remercie de votre attention.

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM pour son rapport et cède la parole à M. G. MOSER :

Finances

L'emprunt B.C.V. de Fr. 1'000'000.- au taux de 3,5 %, échéance 1er juin 2007 a été renouvelé auprès de l'UBS, sans amortissement, au taux de 3,35 %, échéance 19 mai 2017. (date de la fixation du taux 19 mai 2007)

Domaines

Les travaux d'installation du chauffage central dans l'Auberge ont débuté. Première surprise désagréable : lors du démontage du faux plafond au niveau du rez de chaussée, nous avons constaté que quelques poutres doivent être traitées contre l'attaque d'insectes ravageurs.

Vignes

A l'instar de l'année passée, les Conseillers ont la possibilité de commander du Pinot Noir de la Commune millésime 2002 au prix de Fr. 60.- le carton de 6 bouteilles. Profitez de vous inscrire ce soir sur la liste en circulation.

Je vous remercie de votre attention.

M. MAYOR remercie M. G. MOSER pour sa lecture et cède la parole à Mme C. DUPERTUIS :

Ecole

Au moment où nous sommes en train de préparer le préavis d'intention concernant l'extension du collège qui sera présenté à votre assemblée durant l'automne, Monsieur AMIGUET, Directeur des écoles, nous informe que pour la rentrée scolaire 2007, il doit fermer une classe à Belmont. En effet, une quinzaine d'enfants en âge d'entrer dans le cycle CIN (enfantine) seront scolarisés dans le privé.

Ceci ne remet pas en cause la pertinence de l'étude d'extension en cours. Par contre, nous pourrions appréhender cette étude avec un peu de recul, ceci pour le grand bien et la cohérence du projet.

Manège enchanté

L'augmentation de la population de Belmont avec de jeunes enfants non encore scolarisés, entraîne une large fréquentation de la nursery « Le manège enchanté »

Afin de répondre à la demande de Madame RUSCONI, la Municipalité a décidé de lui louer jusqu'à fin 2008 ou au plus tard jusqu'à l'achèvement de la construction de la parcelle No 275 ou de la « galette » du Burenoz, la salle des Cancoires dans l'Auberge Communale.

Je vous remercie de votre attention.

M. MAYOR remercie Mme C. DUPERTUIS pour sa lecture et cède la parole à Mme C. SCHIESSER :

Urbanisme – PALM - SDEL

En date du 30 mai dernier, les représentants des communes de Pully, Paudex, Lutry, Lausanne pour sa partie Est et Belmont se sont réunis pour signer la Convention relative à l'élaboration du schéma directeur de l'Est lausannois, consécutive au projet PALM (Projet Agglomération Lausanne Morges).

Cette Convention régit entre autres, les structures d'accompagnement nécessaires à sa mise en œuvre, le cadre budgétaire et la répartition financière entre les différentes communes. La clé de répartition décidée est de 50% à partager entre les 5 communes, le solde étant réparti au prorata du nombre d'habitants. Ces montants seront soumis à l'approbation des Conseils communaux respectifs dans le cadre de l'établissement des budgets annuels.

Cette première étape étant achevée, la suivante consiste en l'élaboration d'un cahier des charges et à un appel d'offres auprès de différents urbanistes.

Je vous remercie de votre attention.

M. MAYOR remercie Mme C. SCHIESSER pour la lecture de son rapport. M. P. MICHELET n'ayant pas de communication à faire, M. MAYOR passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. COMMUNICATIONS DE LA CCU

M. P. FARDEL déclare que la CCU n'a pas de communication à faire sous ce point, mais qu'elle lira un communiqué ultérieurement sous « Divers et propositions individuelles »

M. MAYOR en prend note et le remercie.

.

6. COMMUNICATIONS DE LA CCAR

M. J.-C. BARTOLACELLI déclare que la CCAR n'a pas de communication à faire.

7. Préavis municipal N° 06/2007

Comptes communaux

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mme PINTO, MM. CHIOVENDA, HENCHOZ

M. MAYOR cède la parole à M. BOLAY qui ne fait pas la lecture du rapport de la CF, mais désire souligner, en ce qui concerne les vacances des membres du conseil, l'importance que les listes de présence soient claires et précises, afin de simplifier le travail du calcul des indemnités.

M. BOLAY remercie ensuite Mme CHABLOZ, boursière, pour l'excellence du travail accompli.

M. MAYOR remercie M. BOLAY pour son intervention et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, avant de passer au vote il relit les conclusions du préavis municipal N° 06/2007.

Vote : Le préavis municipal N° 06/2007 est accepté à l'unanimité.

8. Rapport de gestion 2006

Commission de gestion : M. SCHWEGLER, Président, Mme BOUJON, MM. GILLIERON, MONSUTTI, OSTERTAG

M. MAYOR cède la parole à M. SCHWEGLER. Ce dernier remercie la Municipalité pour la rapidité avec laquelle elle a mis à disposition de la CG les documents souhaités. Il remercie également Mlle FOGOZ pour la mise sur pied d'un fascicule de sigles.

Il donne ensuite une précision au rapport de la CG, page 11 - 3.3. UAPE
« ... l'existence de l'Unité d'Accueil des **écoliers** (au lieu de la Petite Enfance)... ».

M. MAYOR remercie M. SCHWEGLER pour son intervention et ses précisions. Il cède ensuite la parole à M. BARTOLACELLI de la CCAR :

« Au nom de la CCAR, je tiens à remercier le travail de la CG qui a suivi les recommandations de la CCAR (dossier Police intercommunale).

Comme il a été relevé à juste titre, la période d'observation étant trop courte pour avoir une vision objective du travail accompli, nous encourageons et nous remercions la CG de poursuivre l'examen de ce dossier et nous nous réjouissons d'ores et déjà de pouvoir lire son rapport pour l'exercice 2007 sur ce sujet.

Pour terminer, nous avons également en ce qui nous concerne été surpris du nombre de délits commis sur le territoire communal.

Soit nous avons une police trop zélée, soit nous avons des concitoyens indisciplinés. L'avenir nous le dira !

La CG a répondu parfaitement à nos attentes et nous la remercions ».

M. MAYOR remercie M. BARTOLACELLI pour son intervention. Il ouvre ensuite la discussion. La parole n'étant pas demandée, avant de passer au vote, il relit les conclusions du Rapport de gestion.

Vote : le Rapport de gestion 2006 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis municipal N° 08/2007

Chemin de Chatruffe – Travaux d'entretien routiers – Prolongation de drainage – Marquage d'un cheminement piétonnier

Commission technique : M. MARREL, Président, Mme HIRT, M. M. RECCHIA

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mme PINTO, M. HENCHOZ

M. MAYOR cède la parole à M. HENCHOZ pour la lecture du rapport de la CF.

M MAYOR remercie M. HENCHOZ pour sa lecture.

M. P. MICHELET précise :

Les remarques, pertinentes, de la commission des finances nous amènent à vous apporter les précisions suivantes :

2. Les travaux d'entretien routier sont basés, dans la mesure du possible sur le plan d'entretien « ERTEC », élaboré en 2001, qui a fait l'objet du préavis 10 / 2003 approuvé par le Conseil
3. Ce chemin ne figurait pas dans le plan « ERTEC ». Peut-être qu'à l'époque de l'élaboration du plan d'entretien la chaussée était considérée en bon état
4. La dégradation a peut-être pour cause l'augmentation du trafic des poids lourds conjuguée à une réalisation de chaussée qui n'a peut-être pas été optimum au début des années 80
5. L'entretien a consisté en un gravillonnage de la surface ainsi qu'en un colmatage des fissures.

S'agissant du suivi futur de l'entretien routier, les données nouvelles seront intégrées dans le système d'information géographique intercommunal (SIGIP) ce qui nous permettra d'avoir en tout temps une vision des coûts de rénovation et d'entretien de notre réseau routier.

M. MAYOR remercie M. P. MICHELET pour ses compléments d'informations. M. HENCHOZ étant également satisfait de ces précisions, M. MAYOR ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, avant de passer au vote, M. MAYOR relit les conclusions du préavis municipal N° 08/2007.

Vote : Le préavis municipal N° 08/2007 est accepté à la majorité, moins 1 avis contraire et 4 abstentions.

10. Préavis municipal N° 10/2007

Demande de crédit pour la construction d'une école de trois classes à Kera Douré au Burkina Faso

Commission technique : M. MARKIDES, Président, MM. GRAUL, GIRARD,

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mmes JUILLERAT, PINTO, MM. HENCHOZ, PASCHE

M. MAYOR cède la parole à M. MARKIDES pour la lecture du rapport de la CT.
M. MAYOR le remercie et cède la parole à Mme JUILLERAT pour la lecture du rapport de la CF. M. MAYOR la remercie également pour sa lecture.
Il ouvre la discussion.

M. TREPPE demande la parole :
« En premier lieu, je félicite toutes les personnes impliquées dans notre village à cette noble tâche. Je la soutiens entièrement.
Cependant, je m'étonne qu'il soit question de "Crédit...", dans les 3 dossiers que les conseillers ont reçus. A mon point de vue, il ne s'agit pas d'un "crédit" mais d'un "don" ».

M. G. MUHEIM lui répond que sa remarque est très pertinente et qu'effectivement on aurait pu mentionner « don » ; mais pour faire un don, il est nécessaire que la Municipalité obtienne pour son financement un crédit du Conseil.

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM pour ses précisions et demande à M. TREPPE s'il est satisfait de ces réponses, ce qui est le cas.

M. GILLIERON appuie les deux recommandations. Faisant lui-même partie d'une organisation humanitaire, avec des apports privés, il connaît les difficultés actuelles pour trouver des fonds.

« Dans ce pays, il est sûr que l'on va réaliser quelque chose de formidable avec de telles actions et des gens si dévoués qui s'en occupent ». Il suggère d'appuyer cette demande.

M. MAYOR remercie M. GILLIERON pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, avant de passer au vote M. MAYOR relit les conclusions du préavis municipal N° 10/2007.

Vote : Le préavis municipal N° 10/2007 est accepté à l'unanimité avec applaudissements.

11. Préavis municipal N° 11/2007

Demande de crédit complémentaire pour la réhabilitation et l'agrandissement de la Grande Salle – Demande de crédit pour l'achat de mobilier
Commission technique : M. CHAPALAY, Président, MM. BENOIT, KUPPER
Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mmes JUILLERAT, PINTO, MM. HENCHOZ, PASCHE

M. MAYOR cède la parole à M. CHAPALAY pour la lecture du rapport de la CT. Il le remercie ensuite pour le travail effectué.

Il cède ensuite la parole à M. BOLAY pour la lecture du rapport de la CF et le remercie ensuite pour son allocution ainsi que pour les recommandations faites.

M. MAYOR ouvre la discussion.

M. TREPPE cite :

« J'exprime ma reconnaissance envers notre municipal, Monsieur Gilbert Moser pour son engagement durant plus d'une année dans le contexte de la rénovation de la Grande Salle à Belmont. Le résultat est vraiment réjouissant ce qui est reconnu d'une manière quasiment unanime. Par contre, je m'étonne de plusieurs dépassements du budget:

Ma curiosité est éveillée, pour la première fois, lors de la séance du CC du 31. 08.

2006. Monsieur Moser nous fait part de " frais supplémentaires pour la vitrine d'affichage et les honoraires du géomètre". Soit il fallait utiliser l'ancienne vitrine, soit en prévoir une nouvelle dans le budget.

Je ne m'explique pas non plus la différence dans les honoraires du géomètre qui ont passé de - budget : CHF 2.690.- à - dépenses définitives : CHF 11.583.- Dans le tableau de répartition des dépassements (Préavis municipal du 23. 04 2007) est stipulé "Compléments de relevés d'implantations et d'altitude".

Monsieur Moser ne me répond pas sur ces deux points lors de l'assemblée du 28. 06. 2007.

La grande (mauvaise) surprise pour moi provient des travaux non compris dans les soumissions pour "L'ancienne toiture" de l'ordre de CHF 111.391.- Il faut - pratiquement sans exception - toujours exécuter des travaux de toiture dans le cadre d'une telle rénovation, à savoir pour un bâtiment de plus de 80 ans ».

M. MAYOR remercie M.TREPPE pour son intervention et cède la parole à M. G. MOSER qui précise :

Concernant la toiture, il a déjà été expliqué à plusieurs reprises que l'observation depuis le dessous de cette toiture ne permettait pas d'envisager un tel délabrement et que ce n'est qu'en démontant et en retirant les tuiles que l'état réel a pu être observé. La Municipalité pensait effectuer ces travaux ultérieurement (5-10 ans) mais la situation exigeait une intervention d'urgence.

M. TREPPE précise :

« Après la réponse de Monsieur Moser, j'explique que je n'arrive pas à accepter un dépassement du budget de l'ordre de 16 %. Ma critique ne s'adresse pas en premier lieu à notre Municipal mais plutôt à l'ingénieur et à l'architecte. Je me pose la question si le fait que Belmont a passé du statut du "petit village" au "grand village" n'exige pas dorénavant l'appréciation des futures dépenses et budgets encore plus professionnelle. Je pourrais, par exemple, m'imaginer une sorte de "garde-fou". L'un ou l'autre - technicien, ingénieur ou architecte - parmi nos collègues, dans ce Conseil, mettraient vraisemblablement volontiers son savoir à disposition pour la santé du porte-monnaie communal ».

M. G. MOSER répond que la CF a demandé qu'à l'avenir un pourcentage plus élevé soit prévu pour les imprévus inhérents à toute réfection d'immeuble. Il propose pour l'avenir + 10%.

M. TREPPE le remercie et n'a pas d'autre remarque.

M. BOLAY de la CF précise qu'il a tout de même été informé des dépenses supplémentaires futures. Voir la théorie de l'œuf et de la poule !

M. MAYOR le remercie pour cette remarque.

M. PASCHE, en tant que voisin, a constaté que tout le périmètre de la Grande Salle ne comportait aucune corbeille pour détrit. Vu les rassemblements, il serait judicieux d'en implanter une dans ce secteur de manière à éviter des déchets encombrants sur la chaussée.

M. G. MOSER a pris note de cette demande et y donnera suite.

La parole n'étant plus demandée, avant de passer au vote, M. MAYOR relit les conclusions du préavis municipal N° 11/2007.

Vote : Le préavis municipal N° 11/2007 est accepté à la majorité, moins 2 abstentions.

12. Election du bureau du Conseil du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

M. MAYOR cède la parole à M. FAVRE, 1^{er} Vice-président :

« Suite à une entrevue entre M. Jean-Marc Mayor, Président de notre Conseil pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2007 et moi-même, entrevue organisée pour planifier le renouvellement du bureau de notre Conseil, M. Mayor m'a informé qu'il se tenait à disposition de notre Conseil pour une seconde année de présidence. Je vous sou mets donc à votre vote, sous réserve d'une autre candidature, la candidature de M. Jean-Marc Mayor.

Par la même occasion, et étant donné le fait que j'ai la parole, je me permets de vous informer, bien que ce ne soit pas l'objet du présent vote, que je serai également candidat à ma succession au poste de 1^{er} Vice-Président de notre Conseil pour les douze mois à venir ».

M. MAYOR demande à l'assemblée si d'autres candidats désirent se présenter. Cela n'étant pas le cas, MM. J.-M. MAYOR et M.-E. FAVRE sont réélus dans leurs fonctions par acclamation.

M. C. DUPERTUIS étant également d'accord de reconduire sa fonction de 2^{ème} Vice-Président, il est réélu par acclamation.

Les deux scrutateurs, MM. R. SOMMER et C. STUTZ sont d'accord de faire une année supplémentaire. Comme aucune autre candidature n'est présentée, ils sont réélus par acclamation.

Les deux scrutateurs-suppléants : Mme A. RECCHIA et M. D. GRAUL acceptent également le renouvellement de leur mandat pour une année. Ils sont réélus par acclamation.

13. Election d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts, ainsi qu'à la Commission en matière de recours informatique

M. PASCHE, suite à son élection à la Commission des finances, a démissionné des commissions sus-mentionnées afin d'éviter un cumul de mandats.

M. CHAPALAY propose M. GENAINE et ce dernier accepte. M. MAYOR le remercie et le félicite.

14. Divers et propositions individuelles

M. MAYOR, comme prévu en début de séance, cède la parole à la CCU.
Mme OGUEY-ARAYMON lit la déclaration suivante :

Belmont, le 28 juin 2007

Communication de la commission consultative d'urbanisme

*Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs les conseillers,*

Suite à ce qui s'est produit à la séance du Conseil Communal du 31 mai dernier, face aux inquiétudes et aux propos alarmistes, parfois même virulents, voire hostiles exprimés par la Municipalité envers votre CCU, la CCU tient à faire la mise au point suivante:

D'abord, la CCU souhaite rassurer la Municipalité. En effet, la Municipalité n'a pas à redouter que la CCU agisse systématiquement contre elle.

Ces amendements n'étaient pas si négatifs ou inutiles puisque le Conseil Communal. Pour preuve, la totalité des amendements figurant sur le préavis de minorité émane de la CCU. les a tous approuvés à une large majorité.

Le plus important pour la CCU, ce sont les valeurs et les idées qui permettront aux habitants de Belmont de vivre le plus agréablement possible sur leur commune. Ceci dans le respect et la continuité des options stratégiques qui figurent dans le plan directeur de Belmont ainsi que dans le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges.

C'est dans cet esprit que les débats des 2 commissions se sont déroulés.

Concernant le préavis 09/2007, PPA Coin-d'en haut, vos 2 commissions ont analysé 2 variantes, la variante de compromis et la variante d'élargissement à la parcelle 315.

Au début, c'est la variante de compromis qui avait la préférence.

Mais au fur et à mesure des débats, de l'analyse des avantages et des inconvénients des 2 variantes, c'est la variante d'élargissement à la parcelle 315 qui est devenue majoritaire au sein des 2 commissions.

Les débats, étalés sur 3 soirées, se sont toujours déroulés dans un climat serein et détendu, chacun étant à l'écoute de l'autre, chacun cherchant à comprendre le point de vue de l'autre, sans l'interrompre ou le dénigrer.

Et toujours, toujours dans le respect des opinions exprimées.

Dans notre esprit, il allait de soi que la séance du Conseil Communal du 31 mai se déroulerait dans la même atmosphère sereine et détendue, avec en plus, la dignité qui convient à la plus haute autorité délibérante de votre commune.

Hélas, vous avez tous pu constater qu'il n'en a pas été ainsi, et vous ne savez pas tout: lors de l'interruption de séance demandée par M.Graul, à aucun moment les 2 commissions n'ont pu débattre, car la parole a été entièrement accaparée par le syndic.

Pour assurer la qualité du débat démocratique, nous sommes convaincus qu'en politique il est important d'être encore plus respectueux de ses concitoyens que dans la vie courante.

En conclusion, permettez-nous de citer Alexis de Tocqueville :

« C'est dans la commune que réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science ; elles la mettent à la portée du peuple ; elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habitude à s'en servir. Sans institutions communales, une nation peut se donner un gouvernement libre, mais elle n'a pas l'esprit de la liberté. »

Dans l'espoir d'avoir été compris, Monsieur le Président, chers conseillères et conseillers, je vous remercie de votre attention.

Pour la CCU

Le Président M.Philippe Fardel

Mme Sylviane Oguey-Araymon

M. Alain Turatti

M. Pierre Girard

M. Cédric Seeger

M. MAYOR remercie Mme OGUEY-ARAYMON pour son intervention.

M. GENAINE a quelques remarques concernant l'introduction du 30 km/h. Il cite :

Modification des règles de circulation – Priorité de droite

Le marquage des carrefours a été entrepris et l'on voit distinctement les voies de circulation

En ce qui concerne le carrefour Chatruffe / rte du Signal / Ecaravez, au niveau du réservoir, je suis très étonné de la modification de la signalisation qui entraîne la suppression de la priorité de l'axe Chatruffe/Signal. Cet axe avait été défini comme prioritaire, afin d'éviter si possible le trafic de transit du village.

J'en ai fait l'expérience en coupant involontairement et à vitesse réduite la voiture banalisée de la police de Pully. J'ai alors constaté que le panneau d'axe prioritaire Chatruffe-Signal avait été enlevé. Après une vingtaine d'années d'habitude, mon réflexe de Pavlov a particulièrement bien fonctionné !

Je m'étonne que l'on n'ait pas posé des panneaux « Attention carrefour modifié ! »

Ceci se fait chaque fois que l'on remplace une intersection par un rond-point que tout le monde peut voir !

En ce qui a trait à la priorité de droite, je constate que dans les zones 30 km/h à Lausanne, il est spécifié en général priorité à droite. Ce qui signifie qu'il peut y avoir des exceptions. Celui du carrefour Chatruffe / Signal / Ecaravez ?

J'ai encore une question : qu'en est-il des sorties de chemins privés, dont beaucoup sont des impasses ?

Par ailleurs, il y a un arbuste dans l'angle côté lac Chatruffe / Signal qui gêne la visibilité pour accorder la priorité de droite ! Il suffit de passer sur place pour s'en convaincre. Est-il possible de le déplacer ou de l'enlever ?

M. G. MUHEIM répond au nom du municipal des routes M. MICHELET et du municipal de police, lui-même. Des discussions ont eu lieu avec les services cantonaux concernés, qui ont imposé le principe de la priorité de droite, dans tous les carrefours à l'intérieur des zones limitées à 30 km/h. M. GENAINE a raison de parler du signal « Attention carrefour modifié » qui aurait pu être installé durant quelques jours, après la mise en place des nouvelles règles. Au nom de la Municipalité, il le prie de recevoir ses excuses. Au surplus, les mâts supportant l'ancienne signalisation sont encore en place, ce qui favorise la confusion. Ils seront prochainement ôtés.

Concernant les chemins privés = la priorité appartient toujours au domaine public ! Et pour la plantation gênante, un constat sur place sera effectué.

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM pour ses explications.

M. GENAINE remercie pour les explications fournies et signale encore un fait bizarre :

- Avant : triangles au sol de perte de priorité à certains débouchés
- Maintenant : traits pointillés qui prêtent à confusion !

M. G. MUHEIM précise qu'il se renseignera et que si nécessaire, les corrections de marquages seront faits dans le cadre des travaux de finitions. Il relève aussi que l'entreprise adjudicatrice n'est pas des plus performantes, nécessitant des interventions fréquentes de nos services.

M. GILLIERON précise qu'il ne veut pas relancer le débat sur le préavis d'intention n°07/2007 largement accepté le 31 mai dernier. Son intervention se limite exclusivement aux places de stationnement dans le Bourg – un sujet important et urgent.

Il rappelle et cite que :

- de 1990 à 2006 : le stationnement était régi par un multi parcomètre les jours ouvrables, de 0800 à 22h00 :
 - a) avec un caractère provisoire de 10 ans au maximum et voulu ainsi par le CC lors de sa séance du 4.10.90 (parking payant les jours ouvrables de 08h00 à 22h00)
 - b) puis, dès la fin de 1999, à titre définitif et pour une durée indéterminée, sous forme de parking payant, conformément à la décision du CC prise à l'unanimité lors de la séance du 4.11.99.

Il rappelle les faits et les recommandations des Commissions de 1990 et 1999, notamment les passages suivants « ...en 1999, ce parking remplit parfaitement son rôle et même plus... » et « ... le bilan est donc globalement positif... ». Il rappelle également la détermination de la Municipalité (préavis n° 10/1999) « c'est pourquoi nous vous proposons de prolonger pour une durée indéterminée l'affectation de la parcelle n° 261 telle que nous la connaissons ce jour, soit en parking public payant. Cette autorisation sera annulée par l'acceptation d'un autre projet par le CC concernant la parcelle n° 261 ».

- En 2006, la Municipalité a introduit un nouveau régime basé sur le disque de stationnement, avec une limitation à 4 heures, 24h sur 24 et 7 jours sur 7 (mesure déjà discutée à la séance du CC du 1.06.06).

M. GILLIERON résume son appréciation :

- il n'a pas d'objection à une limitation dans le temps, de 4 heures, par exemple !
- en revanche, il considère que l'extension de cette mesure au-delà de 22h00, par exemple, (et pour toute la nuit), et aux samedis/dimanches est absolument excessive; elle suscite beaucoup d'incompréhension et de mécontentement auprès des habitants du quartier et de leurs visiteurs.

En terminant son intervention, M. GILLIERON pose quatre questions :

Question n° 1 : Pourquoi la signalisation est-elle différente dans un périmètre de moins de 200 mètres ? (Signalisation avec et sans plaque additionnelle)

Question n° 2 : pourquoi la Municipalité a-t-elle fait fi des appréciations, resp. des recommandations des CT et CCU de 1999, ainsi que de la décision du CC (4.11.99) ?

Question n° 3 : alors que la situation antérieure donnait pleinement satisfaction (extraits des rapports des Commissions) et que les conditions locales n'avaient pas fondamentalement changé, pourquoi la Municipalité a-t-elle décidé, en 2006, de

régresser en introduisant des conditions de stationnement qui sont manifestement plus restrictives et qui, à sa connaissance, ne sont pas sous contrôle durant la nuit, ni le samedi et le dimanche ?

Question n° 4 : La Municipalité est-elle prête - dans le plus bref délai et sans attendre les considérations de la Commission extraparlamentaire - à assouplir ce nouveau régime, avec disque de stationnement, en limitant son application aux jours ouvrables, par exemple de 08h00 à 22h00 (ce serait un retour à l'horaire valable de 1990 à 2006) ? ou alors à réintroduire un multi parcomètre, comme nous l'avons vécu de 1990 à 2006 ?

M. G. MUHEIM précise que les réponses mériteront une réflexion plus approfondie. Dans le cadre du préavis concernant la rénovation de la Grande salle, il y avait été fait état de la problématique du stationnement dans le secteur, ainsi que de la possibilité de créer des places souterraines. Cet élément, intégré dans le projet de PPA du Coin d'en Haut, a beaucoup alimenté les discussions. D'un parking communal public on est passé à un parking communal privé, avant l'abandon pur et simple de cette possibilité, au vu des nombreuses oppositions qu'elle a suscitées.

Horodateur : l'appareil mis en place en 1990 a « rendu l'âme » début 2006, et les pièces détachées n'existent plus. La Municipalité a préféré surseoir à son remplacement, privilégiant provisoirement le stationnement gratuit, mais à durée limitée. Il ne faut pas oublier que cette situation s'est très bien déroulée, aussi longtemps que des places additionnelles n'étaient pas balisées au ch. de la Cure. Depuis, quelques habitants du quartier préfèrent stationner à l'extérieur, plutôt qu'à l'intérieur du parking, souvent pour des raisons de commodité d'accès. Ceci va à l'encontre du but recherché en créant ces nouvelles places.

La Municipalité n'est pas opposée à alléger la mesure de durée limitée, mais un choix devra se faire, entre la limitation, l'horodateur ou le macaron, voire un « mix » des 3. Une décision formelle sera prise, une fois les réflexions sur le parage au centre du Bourg abouties, en collaboration avec la Commission nommée à cet effet. Une solution transitoire modifiant le régime nocturne à durée limitée sera discutée rapidement, si possible avec la Commission précitée, mais dont tous les membres ne nous sont pas encore connus.

S'agissant de la question 1 : la réponse sera donnée par notre police administrative (il s'agit certainement d'une erreur).

M. MAYOR remercie Monsieur le Syndic pour ses précisions.

M. GILLIERON retient que la Municipalité va assouplir certaines dispositions avant la fin de l'été, d'autant plus que la commission extraparlamentaire va encore siéger avant cette date.

Effectivement, le contrôle des places effectué dans la région se fait pendant la journée, mais ce n'est pas une priorité la nuit.

M. MEGIAS se réfère aux places de parc du ch. De la Cure et souligne que dès la fin de la journée il a plusieurs fois constaté que c'est toujours les mêmes véhicules, du bâtiment en face de la Grande salle, qui stationnent en permanence dans la soirée, cela au détriment des personnes, se rendant à des réunions. Selon lui, les places doivent

être réservées pour les personnes allant à la Salle, à l'Eglise ou à l'Auberge. S'il le faut, il veut bien être assermenté pour « coller » les contrevenants !

M. HENCHOZ revient sur le préavis de Kera Douré et demande de porter plus loin cet élan d'altruisme et propose que les conseillers fassent don de leurs jetons de présence du présent conseil.

Mme ZOIA pense qu'il ne faut pas « forcer la main » et que chacun peut agir selon sa propre idée et conscience.

M. HENCHOZ maintient sa proposition.

M. GENAINE explique à Mme ZOIA que ce n'est pas la première fois qu'un tel cas de figure se présente, cela s'est déjà fait dans le passé.

M. MAYOR propose qu'une liste circule pour les personnes qui désirent prendre d'autres dispositions.

M. JAN demande la parole :

Il remercie le Conseil pour les décisions prises à l'endroit de l'école de Kera Douré et de son association. Il le fait en évoquant une circulaire prémonitoire qu'il a rédigée en 1986 pour la Société de Développement, intitulée "Belmont bouge! Belmont bougera!". Elle était destinée à mobiliser notre population autour d'évènements tels que marchés et animations.

Belmont soutient Kera Douré créé en 1998 avec Frank MUSY découle de la même motivation: Aider l'Afrique, oui, mais en réunissant notre population autour d'un projet d'ouverture au monde.

Pendant huit ans, le comité a "ramé" pour assurer nos engagements de collaboration avec nos jumeaux africains. Nous pensions nous en tirer seuls jusqu'à ce que surgisse ce problème d'école à construire.

L'attitude positive de notre Municipalité, qui comme les Municipalités précédentes a soutenu les activités sociales, culturelles et sportives à Belmont, nous a aidé à formuler cette demande d'aide.

Sans revenir sur le contenu du préavis, souvenons-nous du proverbe: "Demander c'est honorer, donner c'est aimer".

Notre comité était confiant, mais se souvenait des paroles de Confucius: "Lorsque tu fais quelque chose, sache que tu auras contre toi ceux qui voulaient faire la même chose, ceux qui voulaient faire le contraire, et ceux qui ne voulaient rien faire". Au vu du résultat des deux votes concernant Kera Douré, on peut déduire que Confucius avait une vision pessimiste de l'âme humaine.

Nous nous engageons à faire bon usage des sommes accordées et vous renseignerons du suivi de nos projets.

Malgré l'émotion, je vous dis MERCI au nom de la population de Kera Douré, MERCI au nom du comité, de Nicolette et de moi-même.

L'assemblée applaudit.

Mme ZOIA rappelle la liberté de chacun d'effectuer des dons à titre personnel.

M. BOLAY souligne que d'après le nombre d'applaudissements, une grande partie de l'assemblée est d'accord avec la proposition de M. Henchoz.

